



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 82329

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur l'augmentation inquiétante de la part de travail précaire par rapport au travail effectué en contrat à durée indéterminée. Ainsi, plusieurs enquêtes effectuées par l'INSEE montrent que la part du travail précaire est en constante progression, le nombre d'emplois en intérim ayant ainsi augmenté de 85 400 au cours de cette même période. La part des temps partiels subis est en forte augmentation, le sous emploi touche 1,6 million de personnes dont un million de femmes. La part des employés en CDI est passée pour la première fois, en 2009, en-dessous des 50 %, à 49,3 %, alors que les CDD et intérimaires représentaient cette même année 6,4 % de l'ensemble des employés. Ces éléments liés à de grandes différences de taux de chômage en fonction des tranches d'âge font que les espoirs de carrière stable se réduisent de plus en plus à la période 25-50 ans. Les différentes formes de travail précaire ont un impact certain sur le projet de vie et condamnent des segments entiers de notre société à jouer le rôle de variables d'ajustement. Ces modifications profondes du marché de l'emploi ne manqueront pas d'avoir des conséquences négatives sur la natalité, la consommation et plus profondément le lien social, à l'intérieur des entreprises en particulier. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin d'inverser cette tendance.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82329

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7152

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)